

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26 novembre 1935 portant publication et mise en application à titre provisoire d'un arrangement commercial conclu en entre la France et la Lituanie par échange de lettres du 21 septembre 1935.

n° 26

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mars 1936

Numéro JO
n° 472 du 31/03/1936

Date du numéro
31 mars 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur; A l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 26 novembre 1935, portant publication et mise en application à titre provisoire d'un arrangement commercial conclu entre la France et la Lituanie par échange de lettres du 21 septembre 1935

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 202, du 29 novembre 1936,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 26 novembre 1955 susvisé portant publication et mise en application à titre provisoire d'un arrangement commercial conclu entre la France et la Lituanie par échange de lettres du 21 septembre 1935, inséré au Journal officiel de la République française du 29 novembre 1935, page 12555.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.